



7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



<https://www.agenda-2030.fr/>

Structurer une filière bois-énergie issue de la gestion pérenne du bocage



Lieu : Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) (44)

Historique du projet :

La gestion pérenne du bocage est un enjeu fort sur le territoire d'Erdre et Gesvres. Non seulement la haie est un élément structurant du paysage mais elle apporte des bénéfices en matière de préservation de la biodiversité, des sols et de la qualité de l'eau. Elle permet ainsi de contribuer à l'adaptation du territoire, pour lequel la biodiversité et la ressource en eau sont vulnérables face aux effets du réchauffement climatique. Par ailleurs, la haie permet de stocker du carbone dans ses racines et dans le sol et de capter ainsi une partie des émissions de CO₂. Enfin, la haie est une ressource importante pour les exploitations agricoles dans le système de gestion des exploitations (agroforesterie). La vente du bois issu de la haie sous la forme de bois est un revenu complémentaire que les agriculteurs peuvent mobiliser pour effectuer une gestion pérenne de leur haie avec des plans de gestion adaptés. C'est une énergie renouvelable qui peut être produite et consommée sur le territoire, à la condition qu'une filière économique puisse se structurer.

L'objectif de cette action est d'accompagner la structuration d'une filière de bois-énergie issu de l'entretien pérenne du bocage, en agissant à la fois du côté de l'offre sur la production auprès des agriculteurs propriétaires de haies et du côté de la demande en stimulant les projets de chaufferie bois. La question logistique autour de la transformation en plaquettes, du stockage, du séchage et du transport est également à traiter ainsi que celle du modèle économique.

Le territoire ne part pas de rien sur cette question. Une première démarche avait été menée avec la création de la SCIC44, la mobilisation d'agriculteurs et l'approvisionnement d'équipements publics en bois plaquettes. Un modèle économique avait été défini sur la base d'une production et vente de 5000 tonnes par an et l'embauche par la SCIC d'un salarié à temps plein pour animer la filière. Cependant des difficultés sont apparues ne permettant pas de pérenniser le projet.

Descriptif du projet :

Un bilan de ces difficultés a été réalisé avec l'ensemble des acteurs concernés ainsi que d'autres territoires associés et des pistes ont été identifiées pour relancer la démarche :

- **Retravailler le modèle économique**

Plusieurs retours d'expériences ont montré qu'il était nécessaire de vendre des produits associés ou connexes comme le paillage pour les parties plus fines de la haie, le bois bûche pour les tronçons plus importants, voire du bois d'œuvre pour certains types de haie qui s'y prêteraient. Cette réflexion est à mener dans le cadre de la charte forestière de territoire (voir fiche action 8), en articulation avec celle sur les produits issus de la forêt.

- **Développer le marché**

Pour développer le marché, il faut que se développent des projets de chaufferies bois. Différentes choses peuvent contribuer à cela :

- La sensibilisation des élus : des journées d'études peuvent être organisées pour recueillir le témoignage d'autres collectivités.
- Des subventions. Le COTER peut être mobilisé pour donner accès aux fonds chaleur
- Un accompagnement. Le Conseiller en Energie Partagé (CEP) de la CCEG peut amener les communes ou la CCEG à se questionner sur le choix d'une chaufferie bois. Des études d'opportunités peuvent être réalisées, notamment par la FDCIVAM. Le SYDELA peut ensuite accompagner les projets.

Il faut ensuite que ces chaufferies bois s'approvisionnent en bois bocage et non en bois d'opportunité. Mis à part le prix qui peut freiner, il y a aussi la question de la rédaction des marchés. Le travail en cours sur le label bois bocage pourra sans doute favoriser la rédaction des marchés, encore faut-il que l'entretien des haies s'effectue dans le respect du cahier des charges de ce label.

- **Concernant le prix**

Le bois bocage n'est pas compétitif par rapport aux bois d'opportunité parce qu'il ne s'agit pas du même produit. D'un côté, on achète uniquement le service « énergie » du bois, de l'autre on achète aussi les autres services rendus par le bois bocage, à savoir la qualité de l'eau, la biodiversité, le stockage carbone et les paysages. Il est donc nécessaire de pouvoir donner une valeur à ces autres services pour les mettre en évidence et montrer ainsi que la partie « bois énergie » du bois bocage n'est pas forcément plus onéreuse si on déduit la valeur des autres services rendus. Concernant le stockage carbone, des entreprises pourraient être intéressées pour acheter ce service dans le cadre de leur politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Un projet est en cours d'expérimentation par la Chambre d'agriculture pour créer un marché local du carbone (carbocage).

Pour sécuriser les approvisionnements dans la durée, il est sans doute utile de ne pas faire porter le surcoût du bois bocage uniquement au service qui gère les équipements pour éviter d'impacter leur bonne gestion. Les surcoûts pourraient être répartis sur d'autres politiques publiques (eau et milieux aquatique, PCAET pour la partie stockage carbone, plan biodiversité...) dans le cadre desquelles pourraient être prévus des crédits budgétaires pour rémunérer les services rendus. Par ailleurs, pour asseoir la pérennité du financement des autres services rendus par la haie, malgré les alternances politiques et les risques liés aux changements d'orientations, ces surcoûts pourraient non seulement être répartis entre plusieurs politiques publiques mais aussi sur plusieurs territoires, entre plusieurs collectivités.

- **Concernant la mobilisation des agriculteurs et la gestion pérenne de la ressource**

Dans les retours d'expériences, certains proposent une prestation aux agriculteurs pour effectuer à leur place le travail d'entretien de la haie. C'est souvent un frein pour les agriculteurs de passer du temps à cet entretien. Il pourrait être envisagé de revoir cette question et pourquoi pas de l'étudier avec le recours à du personnel d'insertion ou par les CUMA. Un point de vigilance est cependant à apporter sur le fait qu'il est important pour la bonne gestion de la haie qu'en cas de recours à une prestation d'entretien mécanique, une reprise manuelle soit effectuée.

La question de la plantation de haies est sans doute à traiter également pour s'assurer du renouvellement de la ressource. L'entretien de l'existant uniquement ne suffira sans doute pas. Cette question est à relier avec le travail en cours sur l'évolution des systèmes agricoles dans lequel l'agroforesterie est une pratique à développer.

Avenir du projet :

Le développement du bois énergie issus du bocage sera mené dans le cadre plus large d'une charte forestière, comprenant un volet sur la gestion de la forêt et un autre volet sur celle de la haie. Il est prévu que l'élaboration de cette charte soit effectuée en 18 mois en concertation avec l'ensemble des acteurs puis que le plan d'actions soit mis en œuvre sur les deux volets en parallèle sur 3 ans (2021-2023). L'objectif est d'appréhender les deux ressources en même temps, afin de développer leur complémentarité.

Coûts et financements :

Coûts :

- Animation de la démarche pendant 4 ans et demi à mi-temps sur le volet haie: 101 250 euros (0.5 ETP sur 4 ans et demi)

Financements :

- FEADER : 27 000
- Région : 6 750

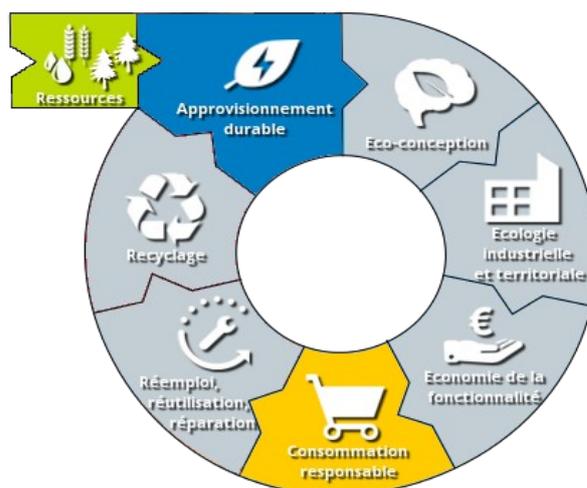
Contact :

Marion RICHARTE

responsable développement durable

marion.richarte@cceg.fr

Tel : 02 28 02 22 40



Version avril 2019

Démarche de la collectivité :

- Plan Climat Air Energie Territorial